

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUZ**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 MAI 2024**

Délibération n° 2024-03-44

Date de la convocation : 25 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de procurations : 4
Votes : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le trente et un mai deux-mil-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, LESCANNE Etienne, SANTIAGO François, BASTY Jean Pierre, LARGERON Olivier, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, EBOLI Laure, RAYMOND Jonathan.

Procurations :

DUCHAMP Française procuration à MERLE Evelyne
FAURE Pascal procuration à LESCANNE Etienne
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène
BESSON Hélène procuration à SANTIAGO François

Absents excusés :

MASSARDIER Alexandre

Secrétaire :

RAYMOND Jonathan

OBJET : CAMPING MUNICIPAL – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur du camping municipal de la Croix de Garry.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur qui était joint en annexe, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le règlement intérieur du camping municipal de la Croix de Garry.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUZ, le 31 mai 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20240531-2024-03-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

Le Maire
Vincent DUCREUX